

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

En exercice : 15
Présents : 13
Excusés : 02
Absents : 0
Votants : 15

Date de la convocation :
29/05/2026

Président de séance :
Olivier MARS

Secrétaire de séance :
Emilie HUMANN CHIGNIER

Le 05 juin 2026, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Charnay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Charnay.

Membres présents :

Valérie COURTIAL, Emilie HUMANN CHIGNIER, Olivier MARS, Françoise PINET, Julie VERCHERE, Fabienne GERMAIN, Bruno GRANGER, François DUPERRAY, Fabien VADELORGE, Stéphane LICERAS, Geoffrey JACQUEMOT, Dominique KUGLER, Béatrice ALLATANTE.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Françoise FLOURENT (donne pouvoir à : Bruno GRANGER), Guy BONAMY (donne pouvoir à : Olivier MARS)

Membres absents:/

Point n° 1 – Adoption du procès-verbal du 20 avril 2026

La délibération est retirée car le procès-verbal n'est pas finalisé.

Point n° 2 – Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat 2025

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 484 100,00
	Réalisé :	711 840,31
	Reste à réaliser :	702 000,00

Recettes :	Prévu :	1 484 100,00
	Réalisé :	845 291,97
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	859 974,33
	Réalisé :	663 587,61
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	1 253 110,24
	Réalisé :	1 227 575,41
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	133 451,66
Fonctionnement :	563 987,80
Résultat global :	697 439,46

Village au  des pierres usées

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	182 427,56
- un excédent reporté de :	381 560,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	563 987,80
- un excédent d'investissement de :	133 451,86
- un déficit des restes à réaliser de :	702 000,00
Soit un besoin de financement de :	568 548,34

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	563 987,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	563 987,80
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	133 451,86

Point n° 3 – Décisions modificatives au budget 2026

Objets : Décision modificative n 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (041) : Installations de voirie	7 198,21	238 (041) : Avances commandes immo corp	7 198,21
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-7 198,21		
	0,00		7 198,21
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	7 198,21

Objets : Décision modificative n 2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-46 645,20	238 (040) : Avances commandes immo corp	46 645,20
231 (040) : Immobilisations corporelles en c	46 645,20		
	0,00		46 645,20
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	46 645,20

Point n° 4- Régie d'avances et de recettes

Compte-tenu du renouvellement du conseil municipal, M le Maire propose de nommer un conseiller municipal en qualité de régisseur. Cela permettra entre autre de renouveler la carte bancaire de la commune.

M le Maire propose de nommer Madame Béatrice ALLATANTE et qualité de régisseur de la commune de Charnay. Les formalités administratives seront effectuées en ce sens.

Point n° 5 – Désignation des référents ambroisie et d'un correspondant défense

Sont désignés en qualité de référent ambroisie : Mesdames Françoise PINET et Julie VERCHERE.

Est désigné en qualité de correspondant défense : Monsieur Stéphane LICERAS.

Point n° 6- Partenariat territorial – construction d'un bâtiment technique communal – Demande de subvention

M le Maire informe le conseil municipal que le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande ».

M le Maire informe le conseil municipal du montant de la construction qui s'élève à 669 044.80 € HT ;

M le Maire souhaite demander l'aide du Département à hauteur de 30% ;

M le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil dans le cadre de l'appel à projets 2026.
- APPROUVE le plan de financement proposé.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Point n° 7- Demande de subvention amendes de police

Vu les articles R 2334-10 à R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de polices,

Vu les critères d'éligibilité en matière d'opérations pour les transports en commun, en matière d'opérations pour la circulation routière,

M le Maire propose de solliciter la subvention 2026 pour les travaux suivants :

1 – Aménagement de sécurité Route de Marcy (RD 70) -	Dépense HT 26 247.70 €
2 – City stade – marquage	Dépense HT 1 050.00 €
3 – Ecole – Pose panneau lumineux route de Marcy	Dépense HT 2 596.03 €
4 – Panneaux police à remplacer	Dépenses HT 312.96 €
5 - Signalétique zone de rencontre au centre du village	Dépense HT 744.00 €
Total	30 950.69 €

M le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la répartition du produit des amendes de police pour les projets présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point n° 8- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – Mise en place des commissions

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions sont composées de conseillers communautaires.

Afin d'assurer la représentation de chaque commune et de garantir le pluralisme des élus, M le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune de Charnay.

7 commissions ont été créées.

- Commission générale /
- Commission Economie-Commerce-Tourisme M Olivier MARS, titulaire
Mme Valérie COURTIAL, suppléante
- Commission Mobilité – Voirie M Bruno GRANGER, titulaire
M François DUPERRAY, suppléant
- Commission Familles et Services Mme Françoise PINET, titulaire
Mme Emilie HUMANN CHIGNIER, suppléante
- Commission Habitat – Urbanisme Mme Françoise FLOURENT, titulaire
M Dominique KUGLER, suppléant
- Commission Déchets Mme Françoise PINET, titulaire
M Geoffrey JACQUEMOT, suppléant
- Commission Agriculture-Environnement M Stéphane LICERAS, titulaire
M Fabien VADELORGE, suppléant

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, cette désignation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point n° 9- Point sur les commissions

Commission « vie sociale et scolaire – Mme Françoise PINET

Conseil d'école jeudi 18 juin 2026

Repas des Séniors dimanche 21 juin 2026

Commission « travaux »- M Bruno GRANGER

Aménagement centre bourg hall associative terminée

Mobilier agence postale aucune subvention ne sera versée

Commission « urbanisme »- Mme Françoise FLOURENT

Compte-tenu de l'absence de Madame Florent, celle-ci a fourni un point sur les dossiers en cours, suite à la réunion du 18 mai 2026.

Information par M le Maire sur la révision du PLU et la réunion de la CDPENAF prévue le 06 juillet prochain.

Commission « vie locale »- M Geoffrey JACQUEMOT

Informations sur le cinéma en plein air qui se déroulera le jeudi 02 juillet à 22 heures.

Distribution de la lettre d'informations fin juin (n° 62).

Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 06 juillet 2026 à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,

Emilie HUMANN CHIGNIER

Le Maire

Olivier MARS

